

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 JUIN 2026

L'an **deux-mille-vingt-six**, le **cinq juin**, à **dix-huit heures**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis salle du Conseil Municipal de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **12 juin 2026**

Nombre de conseillers : **19**, En exercice : **19**, Présents : **12**, Votants : **15**

Présent(e)s : **GEOFFROID V. ; CESSAC J-B. ; DELPIT M. ; MAGNE A-P. ; MOREAU C. ; LASSERRE M. ; RENAUDIE N. ; FEYREDIE L. ; BERTHELOT P. ; ANIBALLE S. ; HAMELIN J ; J.L BREUIL**

Excusés : **BURSON M. ; FARINOTTI C. ; PUJAL G. ; DE VIDO M-P. ; ESPIAUT E. ; DELPIT G. ; BARCONNIERE D.**

Procuration de BURSON M. à Pierre BERTHELOT

Procuration de FARINOTTI C. à Lydie FEYREDIE

Procuration de DE VIDO MP. à Michel DELPIT

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. M. Jean-Louis BREUIL est désigné secrétaire de séance.

Les différents points à l'ordre du jour seront peut-être abordés dans le désordre.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06 mai 2026
- 2/ Vote des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales.
- 3/ Désignation d'un représentant à l'association foncière pastorale le Randal
- 4/ Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et au SMBVVD
- 5/ Point Travaux
- 6/ Vote des nouveaux statuts de l'ATD (Agence Technique Départementale)
- 7/ tarifs marché de producteurs
- 8/Divers

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 06/05/2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

- Les 5 dans l'ordre de la liste du Conseil : V. GEOFFROID, JL BREUIL, M. LASSERRE, J.B. CESSAC, Nadine RENAUDIE.
Vote : 14 liste entière ; 1 V. GEOFFROID seul.
- Les 3 suppléants : M. DELPIT, P. BERTHELOT, C. MOREAU
Vote : 15 liste entière

3/ Représentant Association Foncière Pastorale Le Randal

Pierre BERTHELOT a été désigné par l'ensemble du Conseil Municipal.

4/Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter la commune au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) et au SMBVVD

Sont désignés pour la CLECT :

- Membre titulaire : V. GEOFFROID
- Membre suppléant : JL BREUIL

Sont désignés pour le SMBVVD :

- Titulaire : JL BREUIL
- Membre suppléant : P. BERTHELOT

5/ Tarif marché des producteurs

A l'unanimité le conseil municipal accepte l'augmentation du tarif des marchés de producteurs et décide ce qui suit :

- Marché Producteurs : 80€ pour les deux mois et 40€ pour la participation en eau et électricité.
- Marché traditionnel : tarif inchangé.

6/ATD :

Vote des statuts : le Conseil municipal accepte les statuts à l'unanimité.

7/Divers

- Arrêté à prendre donnant délégation de fonctions à un conseiller pour la célébration d'un mariage
- Lecture du courrier de la paroisse concernant une demande d'exposition de Enora LALET dans et autour de l'abbaye, suivie d'un débat autour du patrimoine et de la culture.
- Demande de Mme DEPARIS Annick « CréAnnick » d'utilisation du logo de Coly Saint Amand pour broder sur porte-clés, marque page et essuie-main fait main. Demande acceptée.
- Tiers-lieu : 3 propositions d'occupation du bâtiment Gardette :
Aurélie LAGLEINE
Œil Ecoute
Papotes et Gourmandises
Prévoir une réunion pour les recevoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

OBSERVATIONS

Le Maire,

Signatures du Conseil

V. GEOFFROID